

Serre-Nerpol Bulletin d'informations N° 50



Le Mot du Maire

Nos écoliers ont repris le chemin des études sous la direction de Laurence Mabelly pour les grands et de Nicolas Péguet pour les maternelles. Tout se passe dans d'excellentes conditions et cela fait vraiment plaisir. Et comme vous le savez le projet de refondation de l'école est à la réflexion. Pour le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), la mise en place des « **nouveaux rythmes scolaires** » ne sera effective qu'à partir de la rentrée prochaine, en septembre 2014. Voilà ce dont il s'agit : « Les élèves auront toujours au total 24h d'enseignement obligatoire, mais ils iront à l'école 4 jours et demi par semaine, dont le mercredi matin. Par contre, ils n'auront pas plus de 5 h30 d'enseignement obligatoire par jour, ni plus de 3h30 par demi journée et enfin, ils auront une pause méridienne d'au moins 1h30. Les enfants continueront à être pris en charge au minimum jusqu'à l'ancienne heure de la fin de classe. D'autres activités leur seront proposées sur le temps ainsi libéré ». Les élus et les équipes pédagogiques vont travailler en collaboration, afin de proposer des activités périscolaires cohérentes et adaptées aux enfants, tout en respectant les budgets communaux... Concrètement les trois heures gagnées le mercredi permettront de raccourcir les autres journées : il restera à voir par quoi les remplacer !! Des projets, plus ou moins ambitieux, verront le jour ... Entretemps, les communes commencent leur travail de préparation pour la mise en place de cette réforme et attendent les premiers retours des écoles qui ont déjà expérimenté ces nouveaux rythmes scolaires !

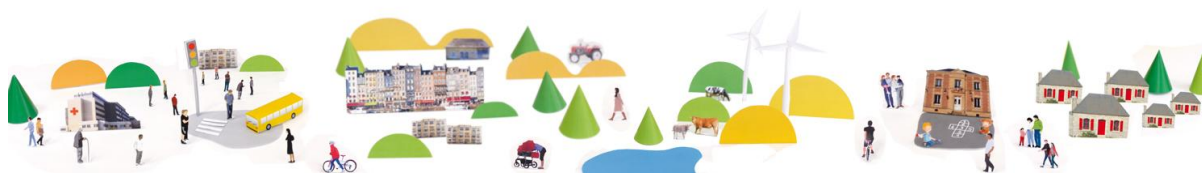
Les prémices de l'hiver nous ont bien occupés la semaine du 18 au 23 novembre et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont aidé Gérard à dégager les arbres des voies afin d'en permettre le déneigement, c'était un bon moment de solidarité dont chacun vous remercie. Je remercie aussi Gérard qui a su être sur tous les fronts, la nuit comme le jour. Durant ces intempéries, ERDF et la Préfecture nous ont accompagnés dans les difficultés et à ce propos à l'intérieur de ce bulletin, vous trouverez le rappel à l'ordre dont on nous a gratifiés concernant les réseaux de communication. Donc, je ne pourrais qu'inviter les propriétaires riverains des lignes télécom à élaguer leurs arbres pour éviter les soucis.

L'année 2014 sera porteuse dès son début de beaucoup de travail dont le recensement de la population qui sera effectué par Christiane Galifet à qui je vous demanderai de réserver un bon accueil, le passage comptable au PESV2 des comptabilités publiques, la réforme des rythmes scolaires sans oublier les élections municipales en mars et les européennes le 25 mai.

Je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2014, bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Alain Rousset, Maire

Recensement de la population :



Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! Il a lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous.

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. Cette année, 412 communes ont la possibilité de se faire recenser en ligne. Lancé en 2012, ce programme d'expérimentation prévoit une généralisation à l'ensemble du territoire français en 2015.

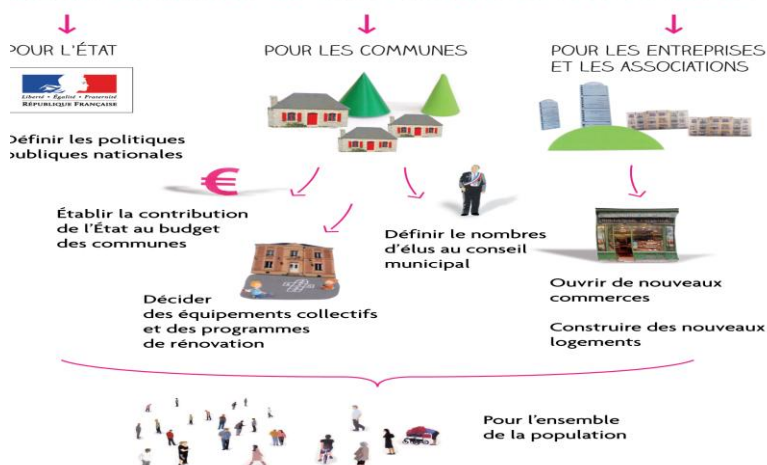
- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

C'EST GRACE AUX DONNEES COLLECTEES QUE L'ON PEUT PENSER ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT



Un tout nouveau site internet a vu le jour

Bien que très fréquenté et très utilisé, notre site internet commençait à dater, tant par le graphisme que par les possibilités techniques.

Depuis le 18 novembre, vous avez la bonne surprise de voir apparaître sur vos écrans un tout nouveau site, au design plus actuel, permettant un partage d'informations et d'agendas avec tout le Pays Sud Grésivaudan.

Pour vous connecter, rien ne changera, vous serez redirigés automatiquement.

Il vous suffira d'un peu de patience lors des premières connections afin de retrouver vos rubriques favorites.

Vous pourrez également consulter le site d'une tablette ou d'un smartphone, le format de l'écran s'adaptera automatiquement.

Nous vous tiendrons informés au fil de l'eau des nouvelles possibilités techniques qui vont nous être proposées par notre prestataire (demandes de formulaires administratifs, inscriptions diverses)

Voirie :

L'entreprise Vicat a effectué les travaux de voirie pour 17.754 € 85 TTC et les emplois partiels pour un montant de 5.087 €.

Suite aux orages du 23 octobre, l'entreprise Bonin est intervenue pour déboucher le pont vers la colonie pour un montant de 1443 € 35 TTC.

La commune a perçu **3588 €** pour les orages du 29 novembre 2012.

Achat de matériel :

Nous avons dû acheter une débroussailleuse pour un montant de 1000 € chez Marchand Motoculture en remplacement de l'ancienne cassée.

Rentrée des classes :

Le 3 septembre, quelques petits ont bien versé une larme mais la plupart des élèves avaient le sourire, heureux de se retrouver sous un soleil estival avec un nouvel enseignant Nicolas Peguet pour les maternelles et le retour de Laurence Mabelly pour la joie des plus grands. « Le savoir est un trésor », nous souhaitons à tous les élèves une bonne année scolaire.



Les effectifs

L'école de Serre Nerpel accueille 36 élèves,

Madame Laurence Mabelly : CE2, CM1, CM2

Monsieur Nicolas Peguet : Les tout petits, petits, moyens

Les ATSEM

Mesdames Stéphanie Termoz et Mireille Sol sont mises à disposition des classes maternelles l'une le matin et l'autre l'après-midi.

Mireille s'occupe également de la garderie du matin et du soir et de la cantine conjointement avec Stéphanie à midi. Stéphanie fait également le transport scolaire.

En raison de la naissance de son enfant, Nicolas Péguet va prendre son congé paternité avant les vacances de Noël. Puis à la rentrée de janvier, il travaillera à mi-temps avec Sophie Ecosse qui est déjà intervenue à l'école.



Rythmes scolaires :

Le conseil municipal vient de déposer une motion concernant la réforme des rythmes scolaires car l'école publique est une institution essentielle de la République garante des valeurs qui fondent notre société, elle doit pouvoir assurer ses missions dans les meilleures conditions pour le bien être de l'élève. Une refondation de l'école est sans doute nécessaire et le conseil municipal de Serre Nerpel adhère complètement à ce principe dans l'intérêt de l'enfant. Cependant, la réforme équivaut à un transfert de charges inacceptable de l'état vers les communes alors que l'éducation nationale est une mission obligatoire de l'état.

Dans ce projet, le risque est grand de voir apparaître une école à plusieurs vitesses avec des communes qui proposeront des activités payantes, d'autres gratuites et certaines, faute de moyens, de la garderie. Dans ces conditions, les principes républicains d'égalité et de gratuité de l'école publique vont disparaître. Cette nouvelle organisation devra en outre prendre en compte des contraintes multiples, pour une école rurale comme la nôtre, le transport scolaire, la restauration, la garderie périscolaire, la disponibilité des salles, et surtout les moyens financiers et humains de la commune.

Pour notre commune, les principales difficultés pour appliquer cette réforme sont le manque de moyens :

- La commune de Serre Nerpel ne peut pas prendre de personnel d'encadrement supplémentaire spécifique et il sera très difficile de trouver plusieurs personnes capables d'encadrer un groupe de 14 élèves, 45 minutes par jour.
- En locaux adaptés pour proposer ces activités en toute sécurité
- En moyens financiers, cette réforme a été estimée pour les communes à 150 € /enfant en moyenne alors que les dotations (DGF) sont annoncées en baisse pour 2014 et qu'on demande aux mêmes collectivités de réduire leurs frais de fonctionnement.

Ainsi le conseil municipal de Serre-Nerpel réuni en séance ordinaire le 02 décembre 2013

Regrette :

- Que ce décret ne soit pas accompagné d'une refondation ambitieuse de l'école publique prenant en compte d'autres critères, comme celui de la durée des vacances scolaires ou celui de l'amélioration des conditions d'exercices des élèves et des enseignants.
- Que cette réforme soit mise en place dans l'urgence sans les avis préalables des parents d'élèves, des conseils d'école et des collectivités.
- Qu'elle ne résoudra pas le problème de la fatigue des enfants
- Qu'elle va compliquer le quotidien des parents qui, a une large majorité sont défavorables à cette réforme.

Exprime sa difficulté pour mettre en place cette réforme dans des conditions favorables à l'intérêt de l'élève qui puissent lui permettre d'accéder légitimement aux découvertes culturelles, artistiques ou sportives.

Demande que l'état finance ce transfert de charges par des aides financières pérennes et justes pour compenser les écarts de moyens entre les communes urbaines et rurales.

Propose de différer cette nouvelle organisation jusqu'à ce que le bilan soit tiré des expériences menées par les communes qui ont mis en place ce dispositif en 2013.

Se prononce pour une autre réforme qui sera le résultat d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'école qui garantira la gratuité de l'école et l'équité entre les territoires.

Adopte à l'unanimité les termes de la présente motion.

Elections Municipales 2014 :

La loi électorale du 17 mai 2013 modifie les règles de la démocratie locale. Les prochaines élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014, sous réserve de confirmation par la parution du décret officiel.

Voici les principales dispositions qui s'appliqueront aux communes de moins de 1000 habitants,

- Le nombre de conseillers municipaux à élire reste inchangé : 11.
- La déclaration de candidature est généralisée : chaque liste complète sera déposée en Préfecture avant chaque tour de scrutin ou candidature isolée.
- L'élection est dite proportionnelle avec prime majoritaire pour les communes de + 1000 habitants

Au premier tour, la moitié des sièges est attribuée à la liste qui recueille la majorité absolue des suffrages. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Si aucune liste ne recueille la majorité absolue, il est procédé à un second tour. Une liste qui a obtenu moins de 10% des suffrages n'est pas admise à se maintenir. Une liste peut être modifiée dans sa composition avant le second tour.

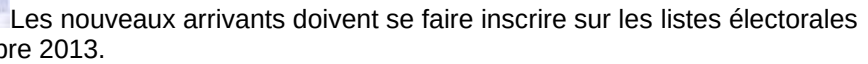
A l'issue du second tour, la répartition des sièges s'effectue comme précédemment à partir de la liste qui a obtenu le plus de voix. Les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5% des suffrages ne participent pas à la répartition. (Au minimum, les onze premiers candidats de la liste arrivée en tête seront élus.)

Nouveauté : Pour voter aux prochaines élections, un justificatif d'identité devra obligatoirement être présenté au moment du vote, quelque soit la taille de la commune.

Election des conseillers communautaires : élus représentant la commune au sein de la Communauté de communes. Le nombre de candidats est égal au nombre de sièges majoré de un, soit 1 titulaire et 1 suppléant pour Serre-Nerpel dans le cadre de la 3C2V (Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors).

Les lois électorales modifient également le mode de scrutin des élections cantonales, repoussées d'un an en 2015. **A suivre...**

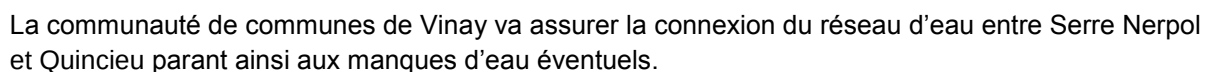
**DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET EUROPÉENNES VONT AVOIR LIEU EN 2014
ET IL FAUT ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES
ÉLECTORALES POUR POUVOIR VOTER.**



ATTENTION : si vous avez déménagé, vous risquez d'être automatiquement rayé des listes de votre ancien domicile et vous ne pourrez voter que si vous avez fait la démarche de vous inscrire à votre nouveau domicile. Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique à condition d'être nés de parents domiciliés dans la commune au moment de leur naissance.



Nous avons eu à déplorer un accident après la mise en place des jeux d'enfants sur le stade par une personne qui ne s'est pas fait connaître, Gérard Cotte a heureusement pu arranger ce jeu (économie 173 € 42) et procéder à sa mise en protection grâce à l'implantation d'une barrière bois tout autour. Il a aussi réalisé de petits bancs pour les mamans.



Auberge :

Le rendu du délibéré du tribunal nous sera communiqué le 07 janvier 2014. Somme restant due à la commune :

Indemnité d'occupation des lieux de mai 2012 à juin 2013 = 10.398 € 53 TTC
Avance consommation de gaz de mai 2012 à juin 2013 = 2.890 € 28 TTC
Régularisation de la consommation de gaz 2012 = 1.227 € 66 TTC
Indemnité occupation des lieux novembre et décembre = 1.485 € 50 TTC
Avance consommation de gaz novembre et décembre = 320 € 00 TTC
Soit un total de : **16.321 € 97 TTC**

Délibérations du 2^{ème} semestre 2013 :

Séance du 09 septembre

Délibération virement de crédit pour paiement des investissements relatifs au réseau d'électrification

Délibération augmentation du tarif de la cantine scolaire 2013-2014

Délibération désignant le coordonnateur du recensement de la population 2014

Délibération portant création d'un poste provisoire d'agent recenseur pour le recensement 2014

Délibération décidant une subvention exceptionnelle au budget auberge section fonctionnement pour le paiement de la facture de gaz à l'OPAC due par Tullins Restauration.

Délibération de décision modificative au budget auberge pour augmenter les crédits du compte fourniture de gaz

Délibération de virements de crédit pour la subvention exceptionnelle au budget auberge.

Séance du 02 décembre :

Délibérations virement de crédit pour le paiement des intérêts du prêt relais des travaux du cimetière

Motion du conseil municipal concernant la réforme des rythmes scolaires

Délibération concernant le Plan de Protection de l'atmosphère

Délibération tarif de la garderie périscolaire 2013 – 2014 à compter du 01 janvier 2014

Questions diverses : point auberge- élections 2014- ordures ménagères- travaux réseau EDF

Défilé du 11 Novembre 2013



Intempéries neigeuses du 19 au 22 novembre 2013

Suite aux importantes chutes de neige, les chutes d'arbres et de végétation ont occasionné des dégâts aux lignes du réseau EDF mais aussi à celles de France Télécom Orange.

Orange vous rappelle qu'il est de la responsabilité des riverains propriétaires de procéder à l'élagage de leur végétation et arbre risquant d'endommager les lignes les desservant et desservant les autres utilisateurs.

Bien évidemment, **Orange et la Préfecture nous rappellent** que la commune au titre de l'article **L2212-2-2 du CGCT** ou de l'article **L 161-24** du code rural, basé sur l'article **L 47** du code des postes et télécommunications électroniques l'article **L 2212-2** du CGCT prescrit d'élaguer les arbres dont les branches dépassent des propriétés riveraines des routes communales et des chemins ruraux afin de permettre un fonctionnement correct du réseau de communications électroniques et d'écarter les

menaces de chute des arbres sur le dit réseau et que donc la commune peut ordonner l'élagage d'office et la mise à charge des propriétaires des frais d'élagage pour éviter toute rupture du réseau. L'article L 65 du même code punit de 1500 € d'amende le fait de compromettre le fonctionnement ouvert au public.

Avant d'en venir à ce type de mesure, nous pensons qu'il est préférable de rappeler à chacun qu'il se doit de procéder à l'élagage de ses arbres pour prémunir le réseau de communications.

Pour information, 23 abonnés de la commune au réseau Télécom de lignes fixes ont eu à subir des dégâts sur la desserte de leur ligne fixe.

Merci d'avance de votre collaboration.

Et nous en profitons pour remercier toutes les personnes qui ont aidé l'employé communal à élaguer et déboucher les chemins pour qu'il puisse les déneiger.

Concernant le réseau des portables :

Nous avons eu à déplorer une panne de plus d'une semaine, c'est l'opérateur SFR qui est le responsable du relais dit de Franchise. Nous n'avions aucune possibilité de joindre un numéro spécial d'intervention comme c'est le cas pour EDF ou Alsatis. Nous avons multiplié nos interventions auprès du conseil général, de la préfecture et d'Orange qui assure la portabilité de ces abonnés pour avoir enfin un contact téléphonique car une adresse mail sans électricité et réseau Alsatis c'est compliqué. Nous avons gardé un bon vieux téléphone filaire qui a été bien utile sans le réseau électrique.

Il nous a été recommandé de vous informer que dans le cadre d'une panne de réseau des portables, il ne faut pas hésiter à ce que chaque abonné signale à son opérateur l'évènement individuellement.

Grand froid : les recommandations sanitaires

Alors que le froid arrive en France, retrouvez les recommandations sanitaires du ministère des affaires sociales et de la santé en cas de grand froid.

La Direction générale de la santé rappelle les principales mesures à adopter pour prévenir les conséquences du froid sur la santé, notamment pour les populations vulnérables (sans-abri, nourrissons, personnes âgées ou présentant certaines pathologies chroniques cardiovasculaires, respiratoires ou endocriniennes). En cas de grand froid ou de froid extrême, il est recommandé en particulier de :

- limiter les activités extérieures pour les personnes à risque,
- éviter les efforts physiques,
- couvrir les parties du corps perdant le plus de chaleur (tête, cou, mains et pieds) en cas de sorties,
- s'assurer du bon fonctionnement des ventilations et des appareils de chauffage de la maison afin d'éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone,
- ne pas installer de groupes électrogènes à l'intérieur de bâtiments,
- prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées ou handicapées et/ou isolées du voisinage,
- appeler le 115 si une personne sans abri se trouve dans la rue.

Pour plus d'informations sur la situation dans chaque département et sur les mesures spécifiques mises en œuvre localement, le ministère demande de suivre les recommandations émises par les préfectures et de consulter leur site internet.

Agenda des démarches

- Jeunes dès 16 ans

[Journée défense et citoyenneté \(ex-JAPD\)](#)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Nous souhaitons la bienvenue à :

M et Mme Leplan Arnaud et leur fille chemin des routes

M. Berruyer Claude au couard

M et Mme Mourier chemin de Coille

M et Mme Bertrand Félix au village

Marion Cardis et Cédric Perna et Mélody au village

Etat Civil 2^{ème} trimestre 2013 :



Naissances : Ethan Jean-Louis Maurice **Rozier** le **12 juin** à St Martin d'Hères

Le **29 juin** une petite fille dont les parents ne souhaitent pas la publication de Naissance

Le **04 Octobre** Flavien Jérôme Cédric **Van de Caveye** à La Tronche

Mélody Béatrice Mireille **Perna** le **02 novembre** à Voiron



Mariages : Néant



Décès : Georges **Veyret** le **14 juillet**

Monique **Durand** le **21 Octobre**

Vœux :

Le Maire, le Conseil Municipal et les employés communaux vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2014 et vous donnent rendez-vous pour la fête des vœux le Samedi 18 janvier à 11 H00 à la salle socio éducative

Joyeux Noël
et Bonne Heureuse Année 2014 à Tous

Nous invitons les parents d'Ethan, de Mélody, de Flavien et de la petite fille du 29 juin à être présents le jour de la cérémonie des vœux pour la remise du livret de bienvenue à leurs bébés.



ACCA de SERRE-NERPOL

Hommage à Gabriel Caillat de la part de tous les tartarins



Gaby... oh Gaby...

**Tu devrais pas me laisser la nuit, je ne peux pas dormir, je fais que des conneries, Oh !
Gaby..., Gaby....**

Tout le monde a reconnu les premiers mots d'une célèbre chanson d'Alain Bashung dédiée à une personne qui lui est vraisemblablement chère. Mais nous à Serre-Nerpol, nous avons aussi notre Gaby, et ses amis chasseurs souhaitent lui rendre un petit hommage, et surtout lui dire merci.

Merci au doyen de l'équipe qui fêtera bientôt ses quatre-vingt-dix ans, et qui répond toujours présent. Il faut vraiment qu'il fasse froid pour que Gaby ne vienne pas à une battue au chevreuil, et même s'il pleut des cordes, il ne loupera pas une battue au sanglier.



D'ailleurs, il ne loupera pas non plus le sanglier, comme ce grand mâle de 105 kilos qui l'a rencontré un jour sur son chemin. Calmement, Gaby lui a logé une balle en pleine hure presque à bout touchant, et maintenant la photo de ce sanglier est affichée au local.

Mais la chasse du sanglier, ce n'est pas que le tir qui dure quelques fractions de secondes, c'est tout un ensemble, de la recherche des traces de la nuit jusqu'au traitement de la

venaison. Et il faut bien le reconnaître quand cela est fait avec passion cela s'apparente à de l'art.

Après une battue réussie, le ou les sangliers qui figurent au tableau sont placés dans la chambre froide, ce n'est que deux jours plus tard que Gaby, Marcel et Michel consacreront une après-midi entière à la préparation des parts.

Georges Veyret a été le premier à s'occuper de la venaison avec grande minutie, aidé par la suite par Gabriel Caillat, tous deux avaient une habitude certaine avec les fameux cochons qui se tuaient dans les fermes.



La préparation des parts est presque un rituel, en silence, une des toutes premières opérations consiste à retirer les filets mignons. Pour couper les morceaux, tout est désossé, pareil pour les jambons. Marcel fait remarquer que très peu de viande reste après l'os. Cette belle viande rouge est traitée avec infiniment de respect.



Merci Gabriel (Gaby), merci Marcel, merci Michel.

(En aparté Michel nous confiera, on est une bonne équipe, on s'entend bien. Au début, on m'a dit de venir aider pour distribuer les parts, et puis maintenant mes chefs m'ont initié et je participe à la découpe. C'est un peu l'histoire du carrossier devenu boucher... Mais ça tu ne l'écris pas.)



Georges à droite sur la photo

Une pensée pour notre ami Georges Veyret

Le Georges, était le doyen de l'association de chasse, toujours aimable et souriant. Un fin chasseur reconnu comme tel par tous. Une de ses chasses de prédilection a sans doute été le lièvre, et un capucin qui passait à porter de son fusil était mal inspiré. Tant que sa santé le lui a permis Georges est venu aux battues chevreuils et sangliers. Au local des chasseurs de Serre-Nerpol, on peut voir une photo avec Jean-Paul Millet, alors administrateur de la région, en présence d'Alain Rousset maire de la commune, lui remettre la médaille de la fédération des chasseurs. Georges n'est plus là, mais très présent tout de même. Une équipe de chasse, ce sont des gens qui partagent des moments intenses, et nous avons tous des souvenirs vécus avec Georges.



L'ACCA et tous ses TARTARINS
vous souhaitent de passer
d'agréables fêtes de fin d'année
et vous présentent leurs
meilleurs vœux cynégétiques
pour 2014.

Sans oublier la

« JOURNEE BOUDINS »

le DIMANCHE 19 JANVIER 2014



SOU DES ECOLES

SERRE-NERPOL/CHASSELAY

Le sou des écoles est une association de parents d'élèves bénévoles qui permet d'organiser des événements pour récolter des fonds qui seront profitables aux enfants des deux écoles.

Ces fonds permettent d'organiser des sorties, des achats de jeux, de livres, de matériel...



Le samedi 17 novembre 2013 a eu lieu une matinée pizzas cuites au feu de bois dans le four de Serre-Nerpol. Pour la deuxième fois, cette matinée a été encore une réussite grâce à la participation de nombreux parents.

Le marché de Noël s'est déroulé le vendredi 13 décembre à 18 h à la salle des fêtes de Chasselay. Il a consisté à la vente d'objets fabriqués en classe par les élèves ainsi qu'à un petit spectacle de chants appris par les enfants.

Le vendredi 20 décembre, Madame Chamla viendra conter des histoires aux enfants.



Par la suite, le père Noël rendra une petite visite aux enfants dans leur classe avec des cadeaux.



Notre loto qui remporte toujours un grand succès aura lieu le samedi 22 février à 20 h à la salle des fêtes de Chasselay. Les cartons sont toujours vendus au prix de 2 €. Les lots seront toujours aussi nombreux.

Un grand merci aux deux communes qui nous apportent leur soutien, ainsi que le prêt des locaux. Merci aux enseignants, à Véronique Giroud pour ces nombreuses années de bénévolat ainsi qu'à tous, les parents qui se mobilisent pour nos enfants.

Le petit mot de la classe de CE2-CM1-CM2 de Serre-Nerpol

L'école de Serre Nerpol est composée de deux classes. La maternelle accueille 17 élèves de toute petite section, petite section et moyenne section. Depuis cette année, M. Péguet est leur maître.

La classe de cycle 3 accueille 20 élèves de CE2-CM1-CM2. Notre maîtresse est Mlle Mabelly. Le groupe est heureux d'accueillir 3 nouveaux élèves cette année en cycle 3.

Les activités ne manquent pas en classe! Et nous avons de nombreux projets !

Nous avons participé au mois d'octobre à un projet artistique et culturel « La grande Lessive ».

Le thème était « Les couleurs du monde ». Le but était d'étendre les productions que nous avons créées sur des cordes à linge. Notre exposition a été ouverte aux parents qui sont venus admirer nos œuvres.



Pour cette exposition les élèves ont également fabriqué des maquettes de villages africains.



Au mois de novembre, nous sommes allés visiter le Grand Séchoir avec la classe de maternelle. Nous avons vu l'exposition sur les noix tandis que les petits visitaient l'exposition sur Poucette. Ensuite nous avons fait des confitures à la noix. Nous avons beaucoup aimé la maquette qui montrait le ramassage des noix.



Au mois de novembre et décembre l'école s'est lancée dans la confection de décorations pour le marché de Noël du Sou des écoles de Chasselay et Serre Nerpel (13 décembre à 18 heures à Chasselay). Nous attendons les vacances en décorant notre sapin de l'Avent en classe qui est presque aussi grand que notre vrai sapin de Noël.



Le cycle de piscine s'est terminé début décembre et nous allons recevoir nos diplômes de natation.



Les vacances de Noël approchent, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et nos meilleurs vœux !!!

Le club de la Joyeuse Rencontre

« Génération mouvement des Aînés ruraux »

C'est avec la bûche de Noël, friandises, clémentines et clairette, le tout offert par les adhérents du club, que s'achèvent les réunions de l'année 2013.

Le club a moins d'adhérents, mais il est toujours debout !!

Chaque deuxième et quatrième mercredi du mois, nous sommes heureux de nous retrouver, et d'oublier pour quelques heures bobos et soucis. Le café/digestif avalés, les jeux sont sortis !

L'après-midi se passe souvent bien trop vite et avant de se séparer, les bonnes pâtisseries maison font le régal de tous.

Le club vient de fêter les anniversaires, à l'occasion d'un copieux repas au Diable au Thym, de :

Marcelle CHAPEL, 90 ans ; Claude RENN, 85 ans ; Yvette CAILLAT 80 ans

Michèle LAMBERT 75 ans ; Josette LEBON 70 ans ; Félicia PACE 60 ans

Un beau cyclamen et une boîte de chocolats ont été offerts à ces fidèles adhérentes.

Nos pensées émues et affectueuses vont vers nos deux amis Roger LAMBERT et Georges VEYRET, qui nous ont quittés.



Roger LAMBERT nous a quittés le 11 février. Il était heureux de venir au club et ne manquait jamais les réunions. Il adorait les cartes, la pétanque, et se retrouver entre amis...



Georges VEYRET est décédé le 14 juillet.

Il a été président du club de février 1984 à décembre 1990.

De nature aimable et joviale, même après avoir quitté la présidence il a continué à fréquenter régulièrement le club, aimant rendre mille services, et prodiguant ses conseils avec beaucoup de délicatesse et de discrétion.

Nous avons également une affectueuse pensée pour son épouse Suzanne, en maison de retraite à Vinay.

Nous ne les oublions pas.

Le club remercie le Conseil municipal et les employés communaux, qui répondent toujours présent dans les moments difficiles.

Nous rappelons que la porte du club est grande ouverte, aux jeunes comme aux moins jeunes !!
D'ailleurs, qui a dit que la convivialité, le partage, la tolérance et l'amour des autres avaient un âge ???

A chacun de vous et à vos familles, nous souhaitons un heureux Noël ainsi que de bonnes fêtes de fin d'année.



FOYER RURAL

En cette fin d'année 2013, nos manifestations ont été faibles (marché de printemps et feu de la St Jean) mais elles ont quand même bien marché.

Le foyer rural vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et une bonne santé en 2014



L'équipe du Foyer.

La Saumonée

Au seuil de cette nouvelle année « La Saumonée » vous présente ses meilleurs vœux et vous donne rendez-vous en mars pour l'ouverture de la pêche dans nos rivières.

Cependant, les permis seront disponibles dès cette fin d'année pour les pêcheurs de seconde catégorie.

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Bureau

Fête des Quartiers

" Ce n'est pas route de Vinay mais bien au moulin de Charpenay qu'avait lieu le traditionnel repas des voisins. C'est chez la doyenne que l'on s'était réunis au menu : escargots, rôti de pigeons etc...

Etaient aussi présents, Françoise et Louis les proches voisins de VATILIEU.

Un repas convivial et bien arrosé comme le veut la tradition "



